

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Hébergement et aide alimentaire des personnes sans domicile stable pendant la période hivernale 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux politiques publiques mises en oeuvre par les maisons départementales de la solidarité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la période hivernale 2020, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et l'État ont souhaité renforcer les capacités d'hébergement et d'aide alimentaire des personnes sans domicile stable, sur Marseille, pour une période allant de mi janvier à fin mars 2020.

Cette opération permettra d'accueillir 80 personnes par jour sur environ 80 jours au 1, rue Cougit – 13015 Marseille, de 19h à 7h00, 7 jours sur 7.

L'association Vendredi 13, association loi 1901, dont le siège social est situé 117, allée de la Cisampo – 13300 Salon-de-Provence, est présidée par Monsieur Bernard NOS.

Elle a pour objet d'aider et d'apporter, sur le territoire marseillais, une assistance bénévole aux personnes en difficulté, notamment au moyen de la distribution de denrées alimentaires, de produits pour l'hygiène, de l'accompagnement social et administratif et, d'une manière générale, de toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

L'association assure la prise en charge, le transfert, l'accueil et l'hébergement, après signalement des maraudeurs et du 115, des personnes orientées.

Le coût global de ce projet s'élève à 53 087 €

L'association Vendredi 13 sollicite, au titre de l'année 2020, une participation financière de 46 000 € auprès du Département. Le reste du financement est sollicité auprès de l'Etat (6 740 €) et de donateurs (347 €).

Le présent rapport a donc pour objet de soumettre à votre assemblée l'attribution d'une aide financière d'un montant de 46 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

